

Durée de la session : 7 heures

Domaine de formation : ELU0303 – Environnement / Écologie / Agriculture

Prérequis : Aucun prérequis n'est nécessaire

Public : Elus et agents

Les élus doivent concilier impératifs environnementaux, contraintes budgétaires et attentes croissantes des citoyens en matière d'action publique durable. Comprendre les mécanismes du changement climatique, les politiques nationales et les leviers d'action locaux devient ainsi indispensable pour orienter les décisions publiques. Cette formation propose aux élus des repères clairs et des outils opérationnels pour appréhender les enjeux de la neutralité carbone et identifier des actions concrètes de sobriété énergétique, notamment dans la gestion des bâtiments publics. Elle permet d'inscrire les politiques locales dans une démarche réaliste, efficace et adaptée aux responsabilités des collectivités.

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- Comprendre les enjeux systémiques du changement climatique et leurs impacts sur les territoires
- Identifier les fondamentaux de la transition énergétique applicables aux collectivités
- Maîtriser le cadre réglementaire encadrant la transition énergétique, notamment pour les bâtiments publics
- Analyser les leviers d'action permettant d'engager une démarche de sobriété énergétique
- Mettre en œuvre des mesures opérationnelles visant à réduire les consommations énergétiques des bâtiments publics, dans un contexte de tension sur les prix de l'énergie.

Le programme :

Le changement climatique

- Le dernier rapport du GIEC
- Le cas de la France
- la notion d'empreinte carbone

Sobriété énergétique

- Les scénarios RTE, Ademe, négaWatt
- Les politiques territoriales de sobriété
- Sobriété et efficacité

Neutralité carbone

- L'Accord de Paris
- La loi de Transition énergétique et Croissance verte
- La Stratégie Nationale Bas Carbone

Sobriété énergétique des bâtiments

- Le poids du secteur du bâtiment
- Le cadre réglementaire
- Plan de sobriété

Atelier Fresque de la sobriété énergétique

- L'état des lieux
- Les leviers d'actions sur les principaux usages: chauffage, climatisation, éclairage, ventilation
- Atelier ludique et participatif

Les points forts de la formation :

- Animation de la formation par un formateur agréé Fresque du climat, co-créateur de la Fresque de la sobriété énergétique

Modalités pédagogiques :

- La formation est dispensée uniquement en présentiel ou en intra ou en inter-collectivités.
- Elle alterne apports théoriques, échanges, exercices pratiques et un atelier participatif.

Moyens pédagogiques :

- Salle équipée d'un vidéoprojecteur, paperboard ou outils numériques, et accès à un extranet pédagogique. Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.

Ressources pédagogiques :

- Les participants ont accès à un ensemble de ressources pédagogiques numériques : supports projetés, documents d'analyse, études de cas, exercices et fiches méthodologiques.
- Ces ressources sont mises à disposition via l'extranet dédié avant, pendant ou après la formation, selon les besoins.

Modalités d'évaluation :

- Questionnaire sur les attentes
- La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue par un quiz de connaissances.

- Evaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois

Les résultats attendus :

- À l'issue de la formation, une attestation de fin de formation vous sera remise, elle précisera les objectifs visés, les dates, la durée.



Formateur : Monsieur Aymeric BARRAULT

- Aymeric Barrault, formateur spécialisé des enjeux énergie climat (M2 Développement durable, Sciences-Po), formateur Fresque du climat depuis 2 ans

Financement et coût : (Tarif exonéré de TVA – Art. 261.4-4.a du CGI)

■ Tarif – formation intra en présentiel – Deux options de financement :

- Par le DIF ELU 400 € TTC (financement pris en charge par la Caisse des Dépôts).
- Par la collectivité (tarif groupe) : moins de 2 000 hab. : 1990 € TTC, de 2 000 à 5 000 hab. : 2 200 € TTC, plus de 5 000 hab. : 2 400 € TTC
- Les deux modes de financement DIF ELU et collectivité peuvent être combinés pour diminuer le coût à la charge de la collectivité.

Nombre de participants :

- **Formation financée en tout ou partie par le DIF Élu** : conformément à l'arrêté du 12 juillet 2023 relatif au droit individuel à la formation des élus locaux, le nombre maximal de participants financés dans ce cadre est fixé à 15 par session.
- **Formation financée directement par la collectivité** (budget formation des élus) : le nombre de participants est déterminé en concertation avec la collectivité afin de garantir la qualité pédagogique, l'interactivité des échanges et l'atteinte des objectifs. Lorsque l'effectif envisagé dépasse 12 participants, des ajustements de durée, de format ou de modalités pédagogiques peuvent être proposés.

Modalités et délai d'inscription :

Les inscriptions à cette formation peuvent être réalisées :

- Par une collectivité dans le cadre d'une formation groupe organisée en intra ou en intercollectivités.
- À titre individuel, notamment dans le cadre du dispositif DIF Élu ou d'un financement par une collectivité.
- Lorsque cette session est programmée, l'inscription est possible jusqu'à la veille de la formation, sous réserve de places disponibles et de la validation administrative du financement.
- Lorsque cette formation est organisée à la demande d'une collectivité ou d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI), la date et les modalités d'organisation sont définies d'un commun accord après validation du devis et de la convention de formation.
- Pour les inscriptions individuelles réalisées via la plateforme Mon Compte Formation, l'entrée en formation intervient après expiration du délai légal de rétractation de 11 jours ouvrés prévu par les conditions générales d'utilisation de la plateforme.

Accessibilité et référent handicap :

- Dans le cadre de l'accueil des personnes en situation de handicap sur nos formations, nous vous remercions de nous signaler si vous avez un besoin de compensation pour accéder à la formation. A partir de l'expression de vos attentes, nous mettrons en place un accueil et un accompagnement spécifique pour favoriser l'accès à la formation que vous souhaitez suivre.
- Le référent handicap de FDEL échangera avec vous sur votre besoin de compensation.

Pour nous contacter :

S.A.S. FDEL (Formation Des Elus Locaux)

Siège social : 49, Avenue du Général de Gaulle 79200 PARTHENAY

Téléphone fixe : 05 49 71 17 03

Téléphone mobile : 06 71 61 73 49

Adresse électronique : gilbertfr@formationdeseluslocaux.fr

Numéro de SIRET : 88982928900012

Conditions générales de vente sur le site : <https://www.formationdeseluslocaux.fr>



Notre organisme de formation est agréé par le ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités locales depuis le 23 mars 2021 pour dispenser des formations aux élus locaux

Déclaration d'activité en tant que prestataire de formation enregistrée sous le numéro 75790137279 auprès de la préfète de région Nouvelle-Aquitaine